

FNEC FP**PROFESSION DE FOI
SCRUTIN DU 26 janvier 2010****FO**
la force syndicale

Pour la désignation des
représentants
Au **Comité Technique Paritaire**
Spécial
de l'Académie d'Orléans-Tours

Confédération Générale
du Travail **FORCE OUVRIERE**

Pour la première fois, vous êtes appelés à voter pour élire des représentants syndicaux au « comité technique paritaire spécial ».

Un CTP « spécial » pour les personnels des rectorats et des IA. Pour quoi faire ?

- Pour réorganiser les services des rectorats et IA en fonction des suppressions de postes et des missions nouvelles ?
- Pour réorganiser les services selon le calendrier annuel ? Par exemple déplacer des personnels d'un service sur les plate-formes téléphoniques au moment des mutations des enseignants ?

FO a décidé de se présenter à ce CTP pour faire entendre la voix des personnels et leurs revendications, seuls critères à prendre en compte pour représenter les personnels.

Sous prétexte d'une « meilleure prise en compte » des problèmes spécifiques des personnels des IA et des rectorats, **le CTP spécial amorce la séparation des personnels des rectorats et IA de ceux des EPLE.** Le gouvernement a entrepris de démanteler l'Administration Scolaire et Universitaire (ASU) de la Centrale aux services extérieurs !

N'est-ce pas pour faciliter la mobilité (y compris entre ministères), les fusions des corps de l'administration, le transfert des personnels des EPLE aux collectivités territoriales et le démantèlement des services académiques ?

Le CTP Spécial pourra être consulté sur les « critères d'attribution de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR), instrument d'individualisation de nos salaires. Pour payer cette « prime », le gouvernement prendrait sur les emplois supprimés. Il faudrait travailler

encore plus, avec moins de personnels, en échange, certains, mais pas tous, pourraient avoir droit à la « prime » !

Quel rôle restera-t-il à nos CAP (commissions administratives paritaires) dans lesquelles nous pouvons défendre notre déroulement de carrière défini par nos statuts : avancement, notation, mutation...

Le gouvernement parle de « dialogue social », en réalité il essaie d'associer les syndicats, dans ces « nouveaux CTP » à sa politique qu'il appelle « modernisation ». Un syndicat a signé un accord pour décliner « au plus près du terrain » la suppression de 1700 postes administratifs supplémentaires sur 3 ans (500 suppressions au 1^{er} septembre 2009) !

Cela est impossible pour FO !

Les délégués FO siègeront dans les CTP spéciaux pour empêcher cela, pour défendre nos droits, nos postes, nos missions.

Pour la FNEC FP FORCE OUVRIERE, il n'y a aucune fatalité ! En vous appelant à voter FORCE OUVRIERE, la FNEC FP FO vous propose de désigner des délégués pour la défense de vos postes et de vos services, pour la préservation de votre statut particulier de corps, pour défendre votre salaire, vos conditions de travail...

VOTER pour FORCE OUVRIERE, c'est revendiquer :

- La défense de tous nos droits statutaires
- L'annulation des suppressions de postes ;
- L'arrêt des mutualisations, des restructurations et des démantèlements de services ;
- Le maintien de toutes nos missions de service public
- Le Réemploi de tous les non titulaires à l'année avec priorité à la titularisation, et l'accès aux CDI pour les agents qui le sollicitent ;
- Le respect et le maintien des acquis en matière d'horaires et de congés ;

Pour connaître la plate-forme détaillée de nos revendications, consulter le site : spaseen-fo

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote